



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975	1.1.2004	1.9.1987

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Chef de groupe-convoyeur de sécurité - cheffe de groupe-convoyeuse de sécurité	6.10.015

2. But de la fonction

Seconder le chef convoyeurs dans toutes ses tâches administratives, d'organisation et de transports pénitentiaires; exécuter et faire exécuter les ordres de la direction du service pénitentiaire. Assurer le transfert des prévenus entre la prison de Champ-Dollon, ses annexes et le Palais de justice durant toute la phase de l'instruction; de même que le transport des condamnés à destination des pénitenciers suisses.

3. Description de la fonction

Outre les tâches dévolues au convoyeur-se du service pénitentiaire, la fonction implique notamment d'/de :

- prendre des dispositions en vue du remplacement des convoyeurs-ses absent-e-s ;
- contrôler le tableau de service ;
- établir la feuille de service, en vue de quoi, le-la titulaire doit tenir compte :
 - des convoyeurs-ses absent-e-s (raisons de santé ou service militaire),
 - des services spéciaux (transports),
 - des différentes rotations de travail, remplacements (garantir la moyenne individuelle de durée de travail),
 - d'une désignation équitable de jours de repos à déplacer ou à supprimer en cas de manque de personnel,
 - de la disponibilité face à tous les imprévus,
 - de la connaissance pratique du télex et de sa réglementation.

4. Exigences de la fonction

En plus de la scolarité obligatoire, formation professionnelle, permis de conduire et formation additionnelle spécialisée + expérience d'un an dans la fonction.

★ selon décision du Conseil d'Etat (2B) = cl. 12

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	D	G	B	E	Cl. max. 11
Points	22	11	36	8	25	Total 102